



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1562-18

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 16 janvier 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1562-18 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2018.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 janvier 2018.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe